

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Barral, 4 juin 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (141v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Barral, 4 juin 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47802>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [4 juin 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Barral, Georges \(1842-1913\)](#)  
Lieu de destination 66, rue de Rennes, Paris

## Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Barral qu'il n'a pas eu le temps d'aller le voir, que Cresson lui demandera par télégramme s'il a besoin de lui à Nancy et que les plaidoiries commencent le jour même.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; elle figure sur deux colonnes tête-bêche.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieux cités [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Le 22. 1. 1852. à Paris. 10

Cher Monsieur,

Votre indiscrétion et la séchereté  
politique ne m'ont pas permis  
de vous aller voir dans ces derniers  
jours. M. Accorso m'a du reste  
fait connaître qu'il était complètement  
d'accord avec vous pour le cas  
où il aurait besoin de votre présence  
à Nancy. Il m'a dit que si vous  
rencontreriez par télégraphie, que ce  
moyen étoit le seul conforme à vos  
intérêts, suivras lui.

Les plaidoiries vont commencer  
aujourd'hui et un document qui m'a  
communiqué m'a fait voir qu'une  
conspiration sérieuse est organisée  
contre moi. J'espére que vous m'accor-  
derez une grande protection de votre  
talent et de votre caractère.

Faisons faire ce sorte,

Le 22. 1. 1852.